

ARRETE DU PRESIDENT

**PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants, et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-19 et R.153-8 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19, L.581-1 et suivants, R.123-1 et suivants, et R.581-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionnées à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 décembre 2015 adoptant le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ormesson-sur-Marne, modifié par délibération du conseil de territoire n°CT2019.1/020 du 13 février 2019 ;

VU l'arrêté du Président n°AP2020-003 du 7 janvier 2020 engageant la modification de droit commun du PLU de la commune d'Ormesson -sur-Marne ;

VU le projet de modification du PLU, notifié au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique ;

VU le dossier d'examen au cas par cas adressé le 4 juin 2020 à la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ;

VU la décision n°E20000026/77 du 16 juin 2020 de Monsieur le vice-président du Tribunal Administratif de Melun portant nomination d'un commissaire-enquêteur ;

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser une enquête publique ;

CONSIDERANT qu'après concertation avec le commissaire-enquêteur, il est précisé ce qui suit ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	AP2020-043
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc118100-AR-1-1

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Il sera procédé, du mardi 1 septembre au jeudi 1 octobre 2020 inclus, pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormesson-sur-Marne.

Les principaux objectifs du projet de modification du PLU sont :

- Créer une zone UC correspondant au périmètre du projet d'aménagement du secteur de la Plaine des Cantoux ;
- Rédiger un règlement pour la nouvelle zone UC afin d'édicter des règles adaptées permettant la réalisation du projet.

ARTICLE 2 : Monsieur Jacky HAZAN exercera les fonctions de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 : Le siège de l'enquête est fixé au service Urbanisme de la mairie d'Ormesson-sur-Marne, 11 avenue Wladimir d'Ormesson 94 490.

ARTICLE 4 : Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès du Président de l'établissement public territorial, Monsieur Laurent CATHALA – Europarc, 14 rue Le Corbusier, 94046 Créteil Cedex.

ARTICLE 5 : Quinze jours, au moins, avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, un avis sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune d'Ormesson-sur-Marne et au siège de l'établissement public territorial GPSEA - Europarc, 14 rue Le Corbusier à Créteil, selon les caractéristiques fixées par l'arrêté du 24 Avril 2012 du ministre chargé de l'environnement.

L'avis d'enquête sera également publié sur les sites internet de l'établissement public territorial GPSEA (www.sudestavenir.fr), et de la mairie d'Ormesson-sur-Marne (www.ville-ormesson-sur-marne.fr)

Cet avis sera en outre publié en caractères apparents, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés au sein du département.

ARTICLE 6 : Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique sera déposé et mis à la disposition du public au sein des locaux :

- De la mairie d'Ormesson-sur-Marne au service urbanisme, 11 avenue

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	AP2020-043
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200101-lmc118100-AR-1-1

Wladimir d'Ormesson - 94 490, aux heures d'ouverture de cette direction :

- Mardi de 9h à 12 h ;
- Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17 h ;
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17 h ;

- De la Direction des Affaires Juridiques des Assemblées et du Patrimoine de l'établissement public territorial, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un registre à feuillets non mobiles, coté, paraphé et ouvert par le commissaire-enquêteur y sera également tenu.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier d'enquête publique à la mairie d'Ormesson-sur-Marne, au service urbanisme, 11 avenue Wladimir d'Ormesson, aux heures d'ouverture susmentionnés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les informations relatives à son organisation pourront également être consultés, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la ville de Créteil (www.ville-ormesson-sur-marne.fr), sur le site internet de l'établissement public territorial GPSEA (www.sudestavenir.fr), ainsi que sur le site de publications administratives : <http://modification-plu-ormesson-sur-marne.enquetepublique.net>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de l'établissement public territorial.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, tenu à leur disposition dans chacun des lieux où est déposé un dossier.

Les observations et propositions pourront également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête sur le projet de modification du PLU d'Ormesson-sur-Marne Mairie d'Ormesson-sur-Marne, service urbanisme, 11 avenue Wladimir d'Ormesson 94 490, ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-ormesson-sur-marne@enquetepublique.net

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique, fixé à l'article 3 du présent arrêté.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	AP2020-043
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200101-lmc118100-AR-1-1

Les observations écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire-enquêteur aux lieux, jours et heures fixés à l'article 8 du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête auprès du Président de l'établissement public territorial.

ARTICLE 8 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie d'Ormesson-sur-Marne, 11 avenue Wladimir d'Ormesson 94 490 Ormesson-sur-Marne, les jours et heures suivants :

- Mardi 1 septembre 2020 de 9 h à 12h ;
- Samedi 12 septembre 2020 de 9h à 12 h
- Jeudi 1 octobre 2020 de 14 h à 17h.

Il pourra auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique. Le commissaire-enquêteur pourra recevoir le responsable du plan local d'urbanisme de l'établissement public territorial à la demande de ce dernier.

ARTICLE 9 : À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable du PLU de l'établissement public territorial et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du PLU disposera de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet. Il adressera par la suite, dans un délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête publique, l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexés, avec le rapport et les conclusions motivées au Président de l'établissement public territorial. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 10 : Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à la mairie de Créteil, ainsi qu'à la Préfecture du Val-de-Marne, par l'établissement public territorial, et sera diffusée sur les sites internet mentionnés à l'article 5 du présent arrêté, pour y être tenue à la disposition du

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	AP2020-043
Identifiant télértransmission	094-200058006-20200101-lmc118100-AR-1-1

public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 11 : Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de l'établissement public territorial se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU de la commune d'Ormesson-sur-Marne. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

ARTICLE 12 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame le Maire d'Ormesson-sur-Marne.

Fait à Créteil, le 24 juillet 2020

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	24/07/20
Accusé réception le	24/07/20
Numéro de l'acte	AP2020-043
Identifiant téléransmission	094-200058006-20200101-lmc118100-AR-1-1